

# COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR072025

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu les travaux de remise à la côte du tampon ventouse demandé par la société SOGELINK TSA 70011 DARDILLY CEDEX 69134

Considérant la nécessité de réduire la chaussée sur une largeur de 3 mètres au chemin des Crozes à hauteur du numéro 286

### ARRETE

#### Article 1 :

La chaussée du chemin des Crozes au niveau du numéro 286 sera rétrécie un jour pendant la période du 10 février au 10 mars 2025.

#### Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par l'entreprise SOGELINK

#### Article 3 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

\* l'entreprise Roannaise de l'eau

\* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 28 janvier 2025

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

